



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 8 septembre 2025, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller
Madame Christine Charlebois	conseillère
Monsieur Dany Ouellet	conseiller
VACANT	
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller
Monsieur Danny Michaud	conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita. Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2025
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédit
8. Correspondances
9. Demande de soumission pour carburant
10. Adoption du Règlement # 318 modifiant le règlement de zonage # 113 portant sur l'interprétation de l'article 4.9 concernant l'autorisation de permettre l'installation de conteneur en milieu urbain
11. Résolution corrective de la programmation #1-TECCQ 2024-2028
12. Lettre d'appui au CAB pour demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés -PNHA
13. Dossier
 - 13.1. Voirie été, hiver
 - 13.2. Étangs
 - 13.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 13.4. Comité des Loisirs
 - 13.5. Bibliothèque
 - 13.6. Corporation Premier Jalon
 - 13.7. Corporation Touristique
 - 13.8. Cuisine collective
 - 13.9. Action municipale et famille
 - 13.10. Jardins Rita de Cascia
 - 13.11. L'héritage de Sainte-Rita

14. Varia
15. Période de questions
16. Clôture de la session

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des membres;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AOÛT 2025

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 55 895,28\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO- ENVIROLAB	analyse d'eau	63.93 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces	1 154.59 \$
BUROPRO CITATION	copies	72.52 \$
LES CARRIÈRES BÉRUBÉ INC.	pierre	202.26 \$
ENERGIES SONIC INC.	diesel, essence	1 713.11 \$
LES ÉQUIPEMENTS CHARLES LAVOIE	pièces générales	179.30 \$
FQM	travaux chemin 7 Lacs et Taché Ouest	122.86 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	mutation	30.00 \$
MACPEK	pièces et accessoires	1 598.77 \$
MÉCANIQUE FRANCIS BOUCHARD	main-d'œuvre	45.97 \$
WURTH	pièces et accessoires	1 473.20 \$
Total		6 656.51 \$

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu à l'unanimité des conseillers:

2025-09-08-03

QUE les comptes au montant de 6 656.51\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 6 656.51\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. TRANSEFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers:

2025-09-08-04

QU'un montant de 11 497, \$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
essence-diesel	#0232000631	essence -diesel	#0213000631	518.00 \$
fourniture bureau	#0213000670	mutation	#0213000414	34.00 \$
entr. Réparation bâtiment	#0232000522	entr. Réparation chemin	#0232000521	136.00 \$
produits chimiques	#0232000635	sel	#0233000635	4 800.00 \$
entr. Réparation véhicule	#0232000525	sel	#0233000635	5 822.00 \$
biblio -abonnement	#0270230494	quote-part centre ski	#0270191951	1.00 \$
biblio -abonnement	#0270230494	service techn. Eau	#0241200419	186.00 \$
			total	11 497.00 \$

Adoptée

8. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

9. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CARBURANT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire demander des soumissions sur invitation auprès de deux compagnies de pétrole pour l'achat d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la saison 2025-2026;

2025-09-08-05

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement par les conseillers:

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande des soumissions sur invitation auprès de deux compagnies de pétrole pour l'achat d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la saison 2025-2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE les soumissions seront reçues au bureau municipal à 11h00, heure locale le 24 septembre 2025;

QUE les soumissions seront ouvertes publiquement au bureau municipal à 11h01, le même jour;

QUE la municipalité de Sainte-Rita se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

Adoptée

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 318 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #113 PORTANT SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 4.9 CONCERNANT L'AUTORISATION DE PERMETTRE L'INSTALLATION DE CONTENEUR EN MILIEU URBAIN

ATTENDU QUE dans le règlement initial, portant sur le zonage au no #113, à l'article 4.9 portant sur les usages spécifiquement prohibés et limités, il est mentionné :

« Sont spécifiquement prohibés dans la zone urbaine et la zone de villégiature :

- Les cimetières d'autos à des fins commerciales;
- Entreposage de ferraille;
- L'entreposage de véhicules désaffectés;

Est spécifiquement prohibé d'installer une roulotte de façon permanente (plus de six (6) mois) sur le territoire de la municipalité, à l'exception des terrains de camping et de caravanning;

Est spécifiquement limité à la zone agricole et à la zone forestière, l'entreposage d'un véhicule désaffecté (autobus, boîte de camion...) utilisé à des fins de remise, pourvu qu'il soit caché par un écran d'arbres ou autres de manière à ce qu'il soit non visible de la rue et des résidences limitrophes.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent inclure le mot « *conteneur* » dans les trois (3) petits points suite à la mention, boîte de camion;

Il est proposé par *monsieur Pascal Lavoie* et résolu unanimement par les conseillers;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita désirent modifier l'énumération : autobus, boîte de camion... afin d'y inclure le mot *conteneur* à la suite de l'énumération.

Adoptée

11. RÉSOLUTION CORRECTIVE DE LA PROGRAMMATION #1 -TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita à pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par *monsieur Jean Gagnon* et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

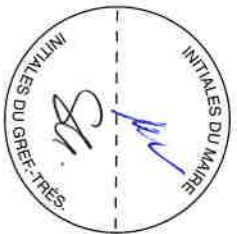
QUE la municipalité de Sainte-Rita approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

2025-09-08-08

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

12. LETTRE D'APPUI AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLES (CAB) POUR DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS -PNHA

ATTENDU QUE le Centre d'Action Bénévoles des Basques sollicite notre appui pour une demande d'apport financier qui sera soumis prochainement au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

ATTENDU QUE notre collaboration permettra à cette organisation la réalisation d'activités de promotion amorcées l'an passé pour ensuite amorcer la deuxième phase qui s'articulera autour de la sensibilisation de la population aux bienfaits et à l'importance de l'apport citoyens à la communauté qui réside dans les Basques;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita conviennent d'appuyer le Centre d'action Bénévoles des Basques dans leur demande d'apport financier soumis au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

Adoptée

13. DOSSIER

13.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Le sable pour abrasif sera prêt d'ici la fin de la semaine.
- Début des travaux de rechargement granulaire au programme TECQ 2024-2028 se fera d'ici quelques semaines.
- Le camion Freightliner est maintenant équipé de sa boîte à sel neuve et il ira à l'inspection annuel sous peu.

13.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien, rien de spécial dans le moment.

13.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- C.A. le 6 août à Trois-Pistoles
- Conseil de MRC le 20 août à Saint-Clément
- Prochain C.A. le 3 septembre à Trois-Pistoles
- Prochain conseil de MRC le 17 septembre à Sainte-Rita

13.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le terrain de jeux est terminé, tout s'est bien passé, la participation était bonne.

13.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- La Biblioritoise a repris son horaire normal le mercredi 3 septembre dernier.
- 5 bénévoles dévouées font partie de l'équipe en place.

13.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une réunion a eu lieu afin d'adopter les états financiers du comptable.

13.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- La tenue de la 20^{ème} édition du Festival de l'Erable a été somme toute, un succès et ce, malgré la pluie du samedi qui a obligé le comité organisateur à déplacer le tournoi de la balle molle le dimanche. Encore une fois, cet événement ne serait pas possible sans la participation de plusieurs bénévoles.

13.8 CUISINE COLLECTIVE

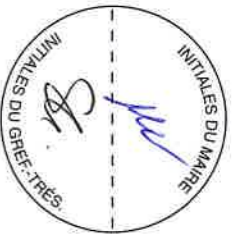
Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La reprise des activités aura lieu le mardi 14 octobre prochain.
- Les cuisines se dérouleront tous les 2^{ème} mardis du mois, d'octobre à mai.
- Une nouvelle animatrice sera présente, soit Megan Vaillancourt.

13.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Les travaux pour le projet d'un sentier au jardin Rita de Cascia sont présentement en cours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

13.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'aïl a été ramassé et séché.
- À venir une discussion sur la possibilité de réduire la dimension du jardin pour l'an prochain en considérant l'ajout de plusieurs bacs surélevés.
- La fête des récoltes aura lieu le samedi 27 septembre prochain, une invitation pour tous les résidents sera publiée dans le prochain bulletin municipal.

13.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une cérémonie d'inauguration pour le Gazébo a eu lieu ce samedi, 6 septembre, où une quinzaine de personnes c'était rassemblées.

14. VARIA

Il n'y a aucun point d'ajouté au varia.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de la part de citoyen dans la salle.

16. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 06 l'ordre du jour étant épuisé:

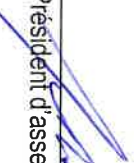
Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

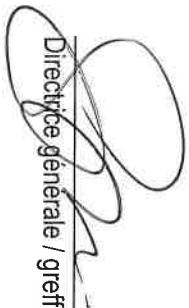
QUE la présente séance soit close.

19-08-09

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron, maire**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.